

HONORAIRES LOCATAIRES 2024

Tous nos honoraires sont exprimés en euros toutes taxes comprises, TVA au taux en vigueur

(TVA de 20% au 1/1/2021)

1. HONORAIRES DE LOCATION (visites, constitutions des dossiers de candidatures et rédaction des baux)

Baux d'habitation : 8 €/m², 10 €/m² ou 12 €/m² selon Décret n° 2014-890 du 1er août 2014.

Baux Commerciaux / Professionnels : 24 % du loyer annuel HC HT (Minimum 600 €).

Baux Stationnements : 80 €.

Avenant au bail d'habitation : 250 € par nouveau colocataire.

Frais de gestion sur les cessions fonds de commerce, droits au bail et actes de subrogation :
18 % du loyer annuel HC et HT.

2. HONORAIRES D'ETATS DES LIEUX

- **Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée** : 3 €/m².
- **Frais de déplacement pour absence à l'état des lieux** : 72 €.

